DLP 11-8-87496490




PUBLICATION PÉRIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de Recettes de la D.R.A.F
C.C.P. Montpellier 5238-57

*Grandes cultures*

*5 - 3 juillet 1987*

# LUZERNE A GRAINES

(en collaboration avec la FNAMS et les
SUAD de l'Aude, du Gard et de l'Hérault)

**TORDEUSES :** CAPTURES IMPORTANTES

→ TRAITEZ EN TOUTES ZONES À L'EXCLUSION DE L'OUEST AUDOIS

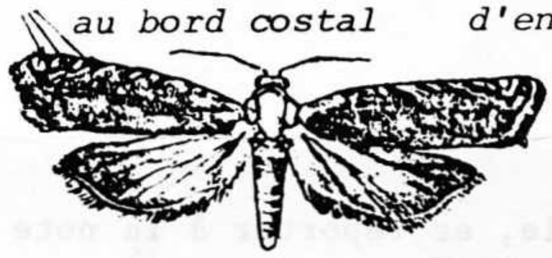
**TYCHIUS-PUNAISES :** A SURVEILLER

**Le seuil de nuisibilité de 30-35 captures est souvent atteint et quelquefois largement dépassé dans la majorité des zones - sauf l'ouest audois - où le STADE SENSIBLE GOUSSE VERTE est généralisé** (parcelles non précoupées ou précoupées précocement).

1) contre Tordeuses et Tychius : - zones précoces cotières dès réception **TRAITEZ à l'aide d'une spécialité (Azophène - Zolone) contenant de la phosalone à raison de 1000 g de m.a./ha de préférence en soirée en l'absence de pollinisateurs.**

*3-5 stries noires au bord costal*

*15 à 20 mm d'envergure alaire*



*Adulte de tordeuse*
*couleur gris-brunâtre*

2) contre les punaises : **Préférez une spécialité contenant de l'endosulfan à raison de 1000 g de m.a./ha.**

*MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE*
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ÉDITION DE LA STATION LANGUEDOC - ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX Tél. 67.92.41.42




P 21

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le D M. FREYDIER - N° d'inscription 131 AD

# MAIS

(en collaboration avec les SUAD
de l'Hérault et du Gard)

| |
|---|
| **PYRALE :** - LE VOL SE MAINTIENT A UN NIVEAU ÉLEVÉ<br>- PREMIÈRES PÉNÉTRATIONS OBSERVÉES<br>**ACARIEN :** À SURVEILLER ET INTERVENIR SI NÉCESSAIRE<br>**PUCERONS :** PEU PRÉSENTS |

**PYRALE :**

- L'essentiel du vol est toujours en cours. Il risque d'être plus étalé qu'à l'habitude et se prolonger jusqu'au 5-10 juillet.

- Les premières pénétrations ont été observée à la fin juin.

- Selon les situations, et tout particulièrement dans les parcelles déjà attaquées et précoces (stade 8-10 F atteint).

**→ Réalisez un traitement dans la période du 5 au 10 juillet**

**→ En zones plus tardives repousser l'intervention dans la période du 10 au 15 juillet.**

N.B. : 1) Concernant la décision d'intervention au niveau du risque se reporter au bulletin précédent.

2) Préférez les produits de type micro-granulé.

3) Les spécialités phytosanitaires doivent être employées seules et non en mélange.

**ACARIENS :**

Pour une intervention éventuelle, se reporter à la note commune AGPM - INRA - SPV publiée dans le bulletin N° 3 du 4 juin 1987.

**PUCERONS :**

Inutile d'intervenir pour le moment.